Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC
DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné que le comité de démolition de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 6 septembre 2023 à compter de 18 heures à la salle du Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, située au 510 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, la demande d'autorisation de démolition relative à l'immeuble suivant :

Résidence située au 504 rang Sud (lot 4 130 344 du Cadastre du Québec).

Prenez avis que Toute personne qui veut s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Madame Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca, 498 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec, J0G 1T0).

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 16 août 2023.

Xavier Rajotte
Inspecteur en bâtiments
Secrétaire du Comité de démolition